

TRI-LOGIC,

ENTREPRISE ENGAGÉE POUR
DONNER UNE NOUVELLE VIE AUX DÉCHETS



AU 2^e CONFINEMENT, EN OCTOBRE 2020, DIDIER VANDEGANS DÉCIDE DE CRÉER L'ENTITÉ TRI-LOGIC ÎLE-DE-FRANCE, DEVENANT AINSI LE 7^e DISTRIBUTEUR D'UN RÉSEAU NATIONAL DÉDIÉ À LA GESTION DES DÉCHETS EN AMONT DES FILIÈRES DE RECYCLAGE.
3 QUESTIONS À DIDIER VANDEGANS.

POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI DE CRÉER TRI-LOGIC ÎLE-DE-FRANCE ?

La crise sanitaire m'a amené à faire des choix dans mon parcours d'entrepreneur, notamment celui de décider de changer de secteur d'activité, de rebondir vers un métier d'avenir et qui corresponde plus à mes valeurs actuelles.

J'ai choisi de placer la protection de l'environnement au cœur de mes priorités. Dans cette perspective, j'ai identifié le réseau national TRI-LOGIC dont je me suis rapproché.

Dès les premiers échanges avec les fondateurs, nous nous sommes rejoints sur nos valeurs et nos objectifs. Avec mon expérience de chef d'entreprise, je pouvais contribuer à la démarche en créant l'antenne francilienne.

COMMENT VOUS POSITION- NEZ-VOUS SUR CE MARCHÉ

EN EXPANSION ET CONCURRENTIEL ?

Nous sommes un réseau d'experts indépendants qui optimise les flux de déchets et en réduit les volumes dans les entreprises et collectivités locales en amont de la filière de recyclage. Notre mission est de réduire l'impact des déchets sur l'environnement, tout en réalisant des économies dans l'entreprise et en améliorant leur organisation. Il n'y a pas deux secteurs qui génèrent des flux identiques ou utilisent les mêmes procédures de traitement. Il existe de multiples possibilités et nous sommes en mesure de proposer la solution la plus adaptée aux besoins spécifiques de chacun, quelle que soit la taille de la structure. Notre atout, c'est notre expérience, cela fait 12 ans que le réseau accompagne les entreprises et les collectivités. Notre approche est aussi pragmatique, la protection de

l'environnement revêt un facteur économique que nous abordons avec transparence.

COMMENT SE TRADUIT VOTRE ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRAIN ?

Dans les entreprises, nous travaillons sur une réduction des volumes de déchets pour favoriser le tri. L'objectif est de diminuer le nombre de rotations des bennes ou des conteneurs à déchets entre le lieu de stockage et la déchèterie : cela diminue directement les coûts de fonctionnement et l'impact environnemental de la structure. Autre exemple sur lequel nous intervenons, celui des biodéchets et l'obligation de traitement sur site afin de ne plus devoir les transporter vers l'usine de traitement, obligation qui sera encore renforcée en 2023. Nous proposons des solutions de composteurs électromécaniques pour y répondre.

POUR AVANCER CONCRÈTEMENT SUR UN PROJET DE GESTION DES DÉCHETS,
DEMANDEZ UN AUDIT GRATUIT SUR : WWW.TRI-LOGIC-IDF.FR